



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CAP LOCALES DU 29 JANVIER 2015
COMPTE RENDU

Les CAP locales 2 et 3 se sont tenues à Quimper le 29 janvier 2015 sous la Présidence de Véronique PY. Elles devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories B et C au 1^{er} mars 2015, suite aux travaux des CAP nationales qui se sont achevés le 20 novembre 2014.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, et conformément aux instructions nationales, les mouvements de mutations se déroulent en deux phases, l'une nationale où les agents peuvent changer de RAN et/ou de missions structures, et une phase locale où ils peuvent formuler des demandes pour évoluer au sein de leur RAN et de leur mission structure.

Si la Directrice s'est finalement rangée à notre position du 17 décembre 2014 où en CAP locale nous exprimions notre demande de tenir ces CAPL à la suite du mouvement national, elle n'a pas souhaité en revanche tenir une CAP locale n°1 des Inspecteurs, ce que nous avons déploré en séance.

Répondant à notre interrogation à nouveau exprimée, la Direction a souligné la portée très limitée du mouvement de catégorie A national complémentaire pour le Finistère, et d'après les projections effectuées par les services RH, les postes vacants identifiés dans le réseau n'auraient pas permis d'effectuer des mouvements locaux...

Dans ce contexte et toujours selon la Direction, il n'y aurait donc pas eu d'agents privés de droits du fait de l'absence de CAP locale des Inspecteurs...

FO DGFIP29 considère que la publication de postes vacants et la possibilité d'exprimer des vœux auraient au moins permis de dissiper le sentiment que l'Administration souhaitait imposer un immobilisme aux agents A !

Concernant l'organisation matérielle de ces CAP locales, et comme indiqué dans notre déclaration liminaire, une publication en amont des postes déclarés vacants aurait été aussi de nature à favoriser les options des agents souhaitant changer d'affectation locale.

Concernant l'information des représentants des personnels, nous avons souhaité également avoir en amont des CAPL, une situation reprenant à la fois les effectifs implantés A+, A, B, et C mais aussi l'état des affectations réelles et des quotités de temps de travail.

Véronique PY a semblé montrer des réticences à la demande de **FO DGFIP29**, arguant de la difficulté de mise à jour d'un tel tableau, et des évolutions régulières des quotités de travail permettant difficilement de figer la situation des effectifs.

Pour **FO DGFIP29**, en l'absence de documents de travail précis en amont des **CAP locales**, il apparaît difficile de pouvoir exercer notre mandat de **représentants des personnels dans les meilleures conditions !**

A l'issue des débats et dans les deux **CAP locales** des **Agents Administratifs** et des **Contrôleurs**, **FO DGFIP29** s'est abstenu sur le vote de ces deux mouvements, en raison notamment de la faiblesse du nombre de mutations déjà dénoncée dans notre déclaration liminaire.

Ce constat ne peut que conforter notre analyse qu'un mouvement principal plus un mouvement complémentaire ne font pas 2 véritables mouvements !

FO DGFIP continue de revendiquer 2 véritables mouvements de mutation par an, pour permettre :
de réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent muter ;
de combler plus rapidement les emplois vacants dans les services.

Vos élus FO DGFIP29 en CAPL n°3 des Agents Administratifs

Titulaires : Nelly PERELLE & Chrystèle MERRIEN
Suppléants : Christelle & Denis CAMARET
Expert : Erick GUERRY

Vos élus FO DGFIP29 en CAPL n°2 des Contrôleurs

Titulaires : Michelle GALLY & Erick GUERRY
Suppléants : Florence JAVELOT & Christine DERVOET

A l'issue du vote et dans les deux CAP locales, FO DGFIP29 a souhaité poser plusieurs questions à l'Administration notamment pour:

- obtenir un bilan suite à la constitution du nouveau vivier local EDR,
- avoir des précisions sur la question de l'identification locale des agents dont l'emploi est supprimé,
- disposer d'un point d'information suite à l'annonce faite par l'Office Public de l'Habitat de Brest, d'opter pour une comptabilité à caractère commercial à compter du 1^{er} janvier 2016.

Equipes de renforts 2015 :

Rappelons qu'une équipe de renfort départementale sera mise en place au 1^{er} septembre 2015 en mode unifié. Elle sera constituée par les ex EMR- EDRA et agents des CPS relais qui ont droit au maintien dans cette nouvelle EDR.

Afin de combler les vacances prévisionnelles au 1^{er} septembre 2015, les Directeurs locaux ont diffusé fin décembre 2014 un appel à candidature destiné à combler les emplois vacants, et pour le Finistère, 23 collègues avaient postulé. Au final, la Direction locale a « recruté » 1 agent de catégorie B sur la zone nord du département, 3 agents de catégorie B, et 1 C sur la zone sud.

Rappelons que ces 4 collègues auront vocation à être affectés sur l'EDR lors des mouvements du 1^{er} septembre 2015 et du 1^{er} mars 2016 et que, dans le cadre du mouvement général de leur catégorie, ils ont dû formuler le vœu prioritaire DDFIP29/Sans résidence/EDR.

Soulignons aussi que, suite à notre question de demande de bilan de cette opération locale, il nous a été fort difficile d'obtenir quelques éléments d'information comme si tout cela relevait du plus grand secret...

Nous avons rappelé à Véronique PY que ces informations de calibrage des emplois ainsi que l'information en CAP des candidats retenus, relevait bien du minimum de renseignements à porter à notre connaissance.

Concernant les critères ayant prévalu à la sélection de ce vivier, la Directrice a évoqué les rapports d'évaluation des collègues, leur motivation par rapport à la mobilité, et la recherche par l'Administration d'agents travaillant à temps plein.

FO DGFIP29 n'a pu que dénoncer avec force l'arbitrage de ce dernier critère, et nous avons rappelé qu'à l'heure où un projet d'accord ministériel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes acte bon nombre d'engagements en matière de politique de ressources humaines, force est de constater que la Direction locale ne s'est pas inscrite à cette occasion dans une démarche de recherche d'égalité et de progrès !

Identification locale des agents dont l'emploi est supprimé :

Comme dénoncé dans notre déclaration liminaire, la Direction Générale a remis au goût du jour un dispositif de double peine pour les agents dont les emplois sont supprimés.

En effet, à compter de la phase locale du mouvement de septembre 2015, un agent dont l'emploi est supprimé et qui se retrouve en surnombre, devra souscrire une demande de mutation dans le cadre du mouvement local.

L'agent concerné sera celui ayant la plus faible ancienneté administrative (non bonifiée) et sa demande de mutation devra porter sur des postes vacants de sa mission structure nationale au sein de sa Commune. A défaut de vacances sur les services demandés, son affectation nationale ne sera pas remise en cause, et son affectation sera transformée par la CAPL en « ALD/Mission structure/Commune.

La Direction nous a indiqué qu'il lui faudrait attendre le mouvement définitif national de septembre 2015 pour avoir un état des lieux précis sur le sujet, dans la mesure où les effets en cascade du mouvement peuvent contribuer à résorber certains surnombres. Au vu des projections actuelles, 4 emplois départementaux seraient à priori identifiés en surnombre.

FO DGFIP ne peut que condamner l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppressions d'emplois, dispositif « PERDANT » « PERDANT » pour les agents !

Information sur l'OPH de Brest :

En réponse à nos interrogations, Véronique PY a confirmé qu'elle avait rencontré le Président de l'office public de l'habitat de Brest (le Maire de Brest) suite à la décision prise par le conseil d'administration en décembre dernier, d'opter à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une comptabilité commerciale privée.

Si la DGFIP doit formuler ses observations, il s'avère que la décision de sortir du giron de notre Administration apparaît comme définitive.

A notre question de l'impact sur les emplois au sein de la Trésorerie de Brest Municipale, la Directrice a indiqué qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de projections précises mais que l'estimation qui dépend aussi de l'activité des missions transverses pourrait se situer entre 7 et 11 emplois.

Elle a évoqué l'éventualité de l'implantation à Brest d'une structure à vocation nationale pour compenser la perte d'activité, mais il est beaucoup trop tôt pour s'avancer sur des hypothèses sérieuses.

Concernant l'immobilier, il n'y a pas d'urgence à priori, même si la Directrice n'a pas caché que dans le cadre de sa politique immobilière de rationalisation des surfaces, la DGFIP aurait à terme à se pencher sur la question des locaux.

FO DGFIP29, qui dans un premier temps souhaitait avoir des précisions sur cette décision à forts enjeux sur les emplois de la Trésorerie Municipale de Brest, restera très vigilant, notamment en ce qui concerne la préservation des intérêts des personnels.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA SECTION **FO** DGFIP29 PREMIERE
ORGANISATION SYNDICALE DANS LE FINISTERE
SUR :
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>**

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ **Prénom :** _____

Grade : _____ **Indice** _____ **Quotité travail** _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques,**
section du Finistère.

Fait à

le

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En ouverture de cette réunion consacrée aux CAP locales sur les mutations au 1^{er} mars 2015, nous rappellerons que les tragiques évènements de ce début d'année qui ont frappé notre République au cœur de ses valeurs, ont provoqué un sursaut citoyen inégalé sur l'ensemble du territoire Français.

Pour lutter plus efficacement contre le terrorisme, le Premier Ministre a annoncé des effectifs supplémentaires présentés comme des renforts pour les ministères de la Défense, de l'intérieur, de la Justice, mais en y regardant de plus près nous ne pouvons que constater qu'au final il n'y aura que des postes supprimés et redéployés pour partie vers certaines missions renforcées.

Cela signifie donc qu'il y aura moins de personnels et donc moins de moyens humains pour intervenir sur le terrain, alors que pour **FO** le maintien de la présence de l'Etat, au plus près du citoyen sur tout le territoire, est le garant de la préservation des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

FO rappelle ici également ses nombreux points de désaccord avec le gouvernement notamment la mise en œuvre du pacte de responsabilité, pierre angulaire d'une politique d'austérité qui s'avère suicidaire économiquement et socialement.

Pour **FO DGFIP**, les restrictions issues de cette politique ne peuvent qu'aggraver d'avantage les conditions de vie des agents avec pour corollaire des baisses de rémunérations, des diminutions de déroulement de carrière, et encore et toujours la dégradation des conditions de travail avec les suppressions d'emplois annoncées pour 2015.

Au delà de ce rappel de la situation générale actuelle qui impacte fortement et négativement les conditions de travail, l'exercice des missions et les droits des agents, nous sommes ici aujourd'hui pour examiner la déclinaison locale des mutations des agents de catégorie B et C au 1^{er} mars 2015, suite des opérations nationales qui se sont achevées le 20 novembre 2014.

Concernant ce mouvement national complémentaire du 1^{er} mars 2015, le taux de satisfaction pour la catégorie C est de 31.63% et de 19.55% pour la catégorie B. Ces éléments chiffrés confortent notre analyse, qu'un mouvement principal plus un mouvement complémentaire ne font pas deux véritables mouvements de mutation !

FO DGFIP réaffirme ici ses revendications et notamment celle de 2 véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;

FO DGFIP dénonce à nouveau aujourd'hui un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents , à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,

FO DGFIP rappelle aussi sa revendication forte, d'étendre à tous les agents de la DGFIP promus de C en B le droit d'être maintenus dans leur département d'origine.

FO DGFIP condamne l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppressions d'emplois, disposition contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppressions d'emplois.

Pour **FO DGFIP** suppressions d'emplois + mutations obligatoires c'est encore et toujours du « PERDANT » « PERDANT ».

Pour revenir aux travaux d'aujourd'hui, nous rappellerons que lors de la CAP locale du 17 décembre 2014, nous avons demandé la tenue de cette CAP, et avons été fort surpris de constater votre opposition à notre demande.

Votre décision de tenir finalement cette réunion en cette fin janvier nous conforte donc dans notre position qui relève du principe que toute phase nationale d'un mouvement mutations puisse être suivie d'une CAP locale pour acter les affectations des agents, et si possible ouvrir d'autres possibilités de mutations internes.

Concernant les éléments préparatoires au déroulement de ces CAP locales, nous regrettons qu'aucune publication des postes vacants n'aient pu être diffusée en amont ce qui pourtant aurait été de nature à éclairer les collègues dans la formulation de leurs demandes.

Alors que la campagne des mutations sur le cycle 2015 vient de se terminer le 21 janvier dernier, nous rappellerons ici notre revendication de desserrement de ce calendrier extrêmement contraint pour les agents et les services gestionnaires, avec la publication de l'instruction générale par la centrale le 18 décembre 2014.

En fin d'année dernière, les nouveautés induites par le dispositif 2015 et notamment les nouvelles modalités complexes liées au recrutement et à l'identification des agents des équipes de renfort n'ont pu qu'aggraver ces contraintes calendaires, alors que de tels sujets aux implications fortes pour l'avenir professionnel des agents, devraient pouvoir être traités dans des conditions beaucoup plus sereines.

L'occasion de ce rendez vous aujourd'hui en CAP locales est aussi pour nous l'occasion de vous demander le bilan de cette opération ayant contribué à la mise en place des nouvelles équipes de renfort en prévision du mouvement du 1^{er} septembre 2015, tant il est apparu qu'au delà du calendrier contraint et de l'incompréhension engendrée par des modalités type « usine à gaz », cette mise en œuvre a pu susciter aussi bon nombre de mécontentements.

